



LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

déchets volumineux - déchets spéciaux



CONDITIONS D'ACCÈS

1. Qui peut accéder à la déchèterie ? L'accès à la déchèterie est strictement réservé aux usagers dont le domicile ou la résidence secondaire est situé(e) sur le territoire de la Communauté de Communes.

2. Carte / badge d'accès obligatoire : pour accéder à la déchèterie, les usagers doivent impérativement être munis de leur carte/badge d'accès. Celui-ci est nominatif.

3. Un contrôle d'identité pourra être réalisé. Celui-ci a pour objectif de vérifier que l'identité de la personne se présentant à l'entrée correspond bien à la carte/badge utilisé(e). Si l'identité ne correspond pas, l'accès à la déchèterie sera refusée.

Il est donc interdit de prêter ou de céder sa carte/badge d'accès. En cas de prêt ou d'utilisation frauduleuse, la carte/badge pourra être confisqué(e).

Exception : si vous vous déplacez pour une personne qui n'est pas en mesure de se déplacer elle-même, vous devez être muni(e) :

- d'une attestation de sa part (modèle disponible sur notre site Internet) ;
- de sa carte/badge d'accès à la déchèterie.

4. Véhicules autorisés : seuls les véhicules dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes peuvent accéder à la déchèterie.

5. Chaque passage est comptabilisé : tout passage à la déchèterie est comptabilisé, quel que soit le mode de déplacement utilisé : à pied, à vélo, à moto, en voiture, en camionnette ou avec tout autre véhicule.

6. Vous souhaitez apporter un gros volume de déchets sur une même journée ? À partir de 6 m³ de déchets, soit 3 passages par jour ou plus, nous vous remercions de contacter le service pendant les heures

d'ouverture. Cette organisation permet d'anticiper les besoins en bennes et ainsi de répondre aux attentes du plus grand nombre d'usagers.

7. Comment entrer dans la déchèterie ?

- Arrêtez-vous devant la barrière.
- Identifiez-vous à la borne d'accès située sur votre gauche, à l'aide de votre carte/badge.
- La barrière s'ouvre : vous pouvez entrer !
- Si la barrière ne s'ouvre pas, ne forcez pas le passage et contactez le personnel de la déchèterie (bouton sur la borne).

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'été, du 15 avril au 14 octobre

- Le lundi de 14h à 18h.
- Le mercredi de 09h à 12h.
- Le jeudi de 09h à 12h et de 14h à 18h.
- Le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 18h.
- Le samedi de 09h à 18h.

Les horaires d'hiver, du 15 octobre au 14 avril

- Le lundi de 14h à 17h.
- Le mercredi de 09h à 12h.
- Le jeudi de 09h à 12h et de 14h à 17h.
- Le vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h.
- Le samedi de 09h à 17h.

Les portes de la déchèterie sont closes 10 min avant la fermeture afin de gérer les derniers apports des usagers.
La déchèterie est fermée les jours fériés.

DÉCHETS ACCEPTÉS

MOBILIER/JOUETS/BRICOLAGE USÉS OU CASSÉS** EN PLASTIQUE, MOUSSE & EN BOIS

- Batteries / piles
 - Bois traité & non traité
 - Boîtes DASRI*
 - Cartons
 - Cartouches d'imprimantes
 - Encombrants ménagers
 - Extincteurs
 - Ferrailles & métaux non ferreux
 - Gravats
 - Huile moteur
 - Huile alimentaire
 - Pneus véhicules légers (gratuit) / poids lourds & agraires (payants) sans jante, non verts, non coupés
 - Radiographies
 - Végétaux
 - Objets & meubles réutilisables dans la benne de la ressourcerie
- f aubasdelaisne**



** Pas électrique ni électronique

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE

Même en panne, les appareils doivent être déposés propres, bien vidés de leur contenu.

LAMPES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Toutes les ampoules
avec ce logo



* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux et assimilés

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES DES MÉNAGES

Périmètre EcoDDS

Acides vides
ou non vides



Bases vides
ou non vides



Aérosols vides
ou non vides



Phytosanitaires et
biocides vides
ou non vides



Combustants vides
ou non vides



Autres DDS liquides
vides ou non vides



*Exception pour les bidons de combustible
de chauffage : non vides uniquement.

Filtres à huile
de voiture



Pâteux vides
ou non vides



Bidons vides
de combustibles
de chauffage



Hors périmètre EcoDDS



Eau de gravats, matériaux
soulés (chiffons, pincesaux...)



Détergents classiques,
savons



Huiles de motricité frisure (et
bidons vides), liquide de freins



Produits non identifiés



Radiographies, appareils contenant
du mercure, produits de laboratoire,
médicaments



Cartouches de gaz, extincteurs, bombes
anti-crevaison, aérosols liés à la cosmétique,
déodorisants ou détachants

ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES & ARTICLES DE SPORT

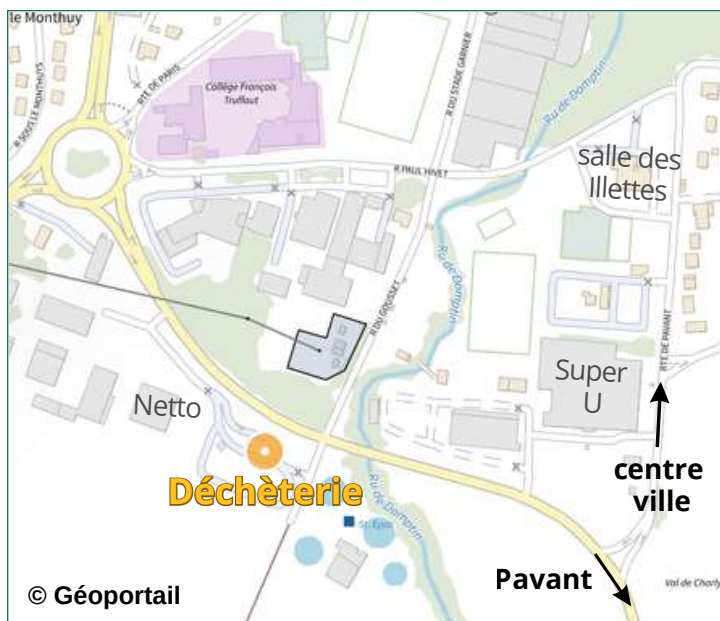


LES REFUS LES PLUS COURANTS

Ordures ménagères
Tri sélectif
Bouteilles de gaz
Pneus jantés
Déchets à base d'amiante
Déchets explosifs ou radioactifs
Cadavres d'animaux
Déchets sanitaires
Épaves de véhicules à moteur
Carburants

SE RENDRE A LA DECHETERIE

ZAC sous les carrières 02310 Charly sur Marne



TARIFS

L'accès à la déchèterie se fait grâce à une carte/badge.

> **Demander sa carte/badge :**

à l'accueil de la Communauté de Communes. Pour une 1ère demande, un renouvellement ou une demande d'une seconde carte rattachée au compte, une caution de 15 € vous est demandée (restituée lors de votre déménagement, une fois votre carte/ badge redonné(e) à la C4).

14 passages (2 m3 max/passage) par an sont compris dans votre tarif annuel. Tout passage supplémentaire est facturé :

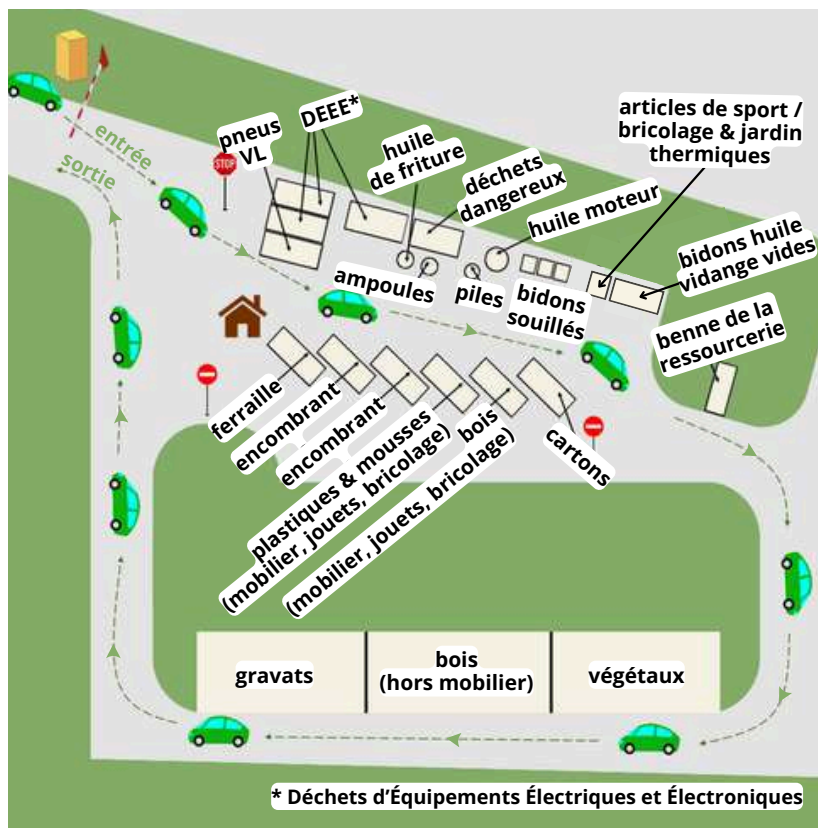
- de 15 à 20 passages = 5 € le passage,
- de 21 à 30 passages = 15 € le passage,
- à partir de 31 passages = 50 € le passage.

Autres tarifs :

- apport d'un pneu agricole ou poids lourd : 10,50 € le pneu.
- utilisation frauduleuse de la carte : application des tarifs des professionnels.

SENS DE CIRCULATION

Comme il est impossible de revenir en arrière dans la déchèterie, il est important d'organiser au préalable le chargement de votre véhicule selon le plan.



Contacter le service Public d'Élimination des Déchets (SPED)

Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Facturation

Déchèterie, tri des déchets

Biodéchets

03 23 82 54 83

03 23 82 54 88

03 23 82 14 54

reomi@c4charly.fr

v.prieur@c4charly.fr

biodechet@c4charly.fr